

---

---

**Traduction juridique et judiciaire —  
Exigences**

*Legal translation — Requirements*

**iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)**

[ISO 20771:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ac89b3af-d6db-4059-9059-65b41a886a3e/iso-20771-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ac89b3af-d6db-4059-9059-65b41a886a3e/iso-20771-2020>



## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 20771:2020

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ac89b3af-d6db-4059-9059-65b41a886a3e/iso-20771-2020>



### DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 749 09 47  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3 Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
3.1 Concepts relatifs à la traduction juridique et judiciaire et aux services de traduction juridique et judiciaire.....	1
3.2 Concepts relatifs au flux, à la technologie et à la gestion des projets de traduction.....	2
3.3 Concepts relatifs à la langue et au contenu.....	3
3.4 Concepts relatifs aux personnes impliquées dans les services de traduction.....	5
3.5 Concepts relatifs au processus, aux ressources et aux exigences professionnelles de traduction.....	7
<b>4 Généralités</b> .....	<b>8</b>
<b>5 Compétences et qualifications</b> .....	<b>9</b>
5.1 Compétences requises des traducteurs juridiques et judiciaires.....	9
5.2 Qualifications requises des traducteurs juridiques et judiciaires.....	10
5.3 Compétences requises des réviseurs de traduction juridique et judiciaire.....	10
5.4 Qualifications requises des réviseurs de traduction juridique et judiciaire.....	11
5.5 Compétences et qualifications requises des relecteurs-experts de traduction juridique et judiciaire.....	11
<b>6 Processus de traduction</b> .....	<b>11</b>
6.1 Responsabilité du traducteur juridique et judiciaire.....	11
6.2 Coopération avec d'autres parties.....	12
6.3 Enjeux liés aux services de traduction juridique et judiciaire.....	12
6.3.1 Accord et spécification de service.....	12
6.3.2 Préparation du projet.....	13
6.3.3 Traduction.....	13
6.4 Vérification.....	14
6.5 Révision et relecture-expertise.....	14
6.6 Contrôle et correction.....	14
6.7 Signature d'approbation et enregistrement.....	15
6.8 Certification agréée.....	15
6.9 Retours d'information et étapes finales.....	15
6.10 Réclamations, responsabilité individuelle et action corrective.....	15
<b>7 Confidentialité, sécurité et assurance responsabilité civile professionnelle</b> .....	<b>16</b>
7.1 Confidentialité et sécurité.....	16
7.2 Assurance responsabilité civile professionnelle.....	16
<b>8 Développement professionnel et implication</b> .....	<b>16</b>
8.1 Formation professionnelle continue (FPC).....	16
8.2 Preuve documentée de formation professionnelle continue.....	16
<b>Annexe A (informative) Informations relatives à la traduction juridique et judiciaire agréée utilisée dans un cadre judiciaire, à l'usage des autorités publiques et à des fins commerciales</b> .....	<b>18</b>
<b>Annexe B (informative) Informations relatives à la traduction juridique dans les institutions gouvernementales et les organisations non gouvernementales</b> .....	<b>20</b>
<b>Annexe C (informative) Informations sur la manière de documenter et de quantifier la formation professionnelle continue (FPC)</b> .....	<b>22</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>24</b>
<b>Index alphabétique des termes de l'Article 3</b> .....	<b>25</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [www.iso.org/iso/fr/avant-propos](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 37, *Langage et terminologie*, sous-comité SC 5, *Traduction, interprétation et technologies apparentées*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).

## Introduction

La traduction juridique et judiciaire est une spécialisation qui couvre aussi bien le contenu que le contexte (par exemple, le cadre juridique) de traductions relatives au droit ou à un domaine de spécialisation juridique. Compte tenu du domaine hautement spécialisé, des conséquences juridiques potentielles et des enjeux de forme et de responsabilité, cette spécialisation requiert des compétences particulières et une approche très professionnelle de la part des traducteurs concernés. Du fait de la nature formelle, officielle ou sensible du sujet traité dans certains pays, cadres juridiques et circonstances, les traducteurs juridiques et judiciaires peuvent être soumis à des exigences professionnelles, de confidentialité et de déontologie spécifiques ainsi qu'à des procédures d'autorisation, de certification et d'habilitation de sécurité. En outre, dans certains pays, certains types de traduction juridique et judiciaire sont effectués par des traducteurs habilités qui sont tenus de se conformer à des exigences officielles spécifiques.

De graves problèmes juridiques et judiciaires et d'autres conséquences peuvent être évités si le service de traduction juridique et judiciaire est fourni par des traducteurs compétents qui ont une compréhension professionnelle des systèmes juridiques et judiciaires concernés, une connaissance de la terminologie juridique et judiciaire et des conventions de genre de la langue cible, et qui peuvent produire des textes authentiques. Les documents juridiques et judiciaires constituent la base de nombreuses démarches personnelles et professionnelles. La traduction juridique et judiciaire est un type de service de traduction hautement spécialisé qui est fréquemment utilisé dans le cadre officiel et juridique. Cela exige de répondre aux critères de qualité professionnelle les plus élevés. Compte tenu de ce qui précède ainsi que du fait qu'il n'existe pas de normes internationales dans ce domaine, le présent document a été élaboré en réponse à un besoin manifeste du marché.

Le présent document est destiné à être mis en œuvre par des traducteurs indépendants spécialisés dans la prestation de services de traduction juridique et judiciaire.

ISO 20771:2020

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ac89b3af-d6db-4059-9059-65b41a886a3e/iso-20771-2020>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 20771:2020

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ac89b3af-d6db-4059-9059-65b41a886a3e/iso-20771-2020>

# Traduction juridique et judiciaire — Exigences

## 1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences relatives aux compétences et aux qualifications des traducteurs, réviseurs et relecteurs-experts juridiques et judiciaires, aux bonnes pratiques de traduction et au processus de traduction ayant une incidence directe sur la qualité et la prestation de services de traduction juridique et judiciaire. Il spécifie notamment les principaux processus, les ressources, la confidentialité, les exigences de développement professionnel, la formation et d'autres aspects du service de traduction juridique et judiciaire fourni par des traducteurs indépendants.

La satisfaction de l'ensemble des exigences énoncées dans le présent document permet au traducteur juridique et judiciaire indépendant de démontrer la conformité de ses services de traduction juridique et judiciaire et sa capacité à maintenir un niveau de qualité dans les services de traduction juridique et judiciaire qui répondra aux spécifications du client et à d'autres spécifications applicables.

L'utilisation du résultat d'une traduction automatique, même avec sa post-édition, ne relève pas du domaine d'application du présent document. La consultation d'une ressource documentaire issue d'une traduction automatique par un traducteur juridique et judiciaire ne constitue pas l'utilisation d'une traduction automatique brute plus sa post-édition.

Le présent document ne s'applique pas aux services d'interprétation.

## 2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>;
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>.

### 3.1 Concepts relatifs à la traduction juridique et judiciaire et aux services de traduction juridique et judiciaire

#### 3.1.1 traduire

transposer un *contenu dans la langue source* (3.3.2) en un *contenu dans la langue cible* (3.3.3) sous forme écrite

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.1.1]

#### 3.1.2 traduction

ensemble de processus permettant de transposer un *contenu dans la langue source* (3.3.2) en un *contenu dans la langue cible* (3.3.3) sous forme écrite

Note 1 à l'article: Une traduction peut se rapporter à des formats autres que les formats textuels (par exemple, un fichier audio, une image, etc.).

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.1.2]

### 3.1.3

#### **traduction juridique et judiciaire**

*traduction* (3.1.4) spécialisée relative au droit ou à un domaine juridique par un *traducteur juridique et judiciaire* (3.4.5)

### 3.1.4

#### **traduction spécialisée**

*traduction* (3.1.2) dans un domaine de spécialisation par un *traducteur spécialisé* (3.4.4)

Note 1 à l'article: La traduction spécialisée est souvent également appelée traduction de spécialisation.

## 3.2 Concepts relatifs au flux, à la technologie et à la gestion des projets de traduction

### 3.2.1

#### **traduction assistée par ordinateur**

##### **TAO**

*traduction* (3.1.2) au cours de laquelle des applications logicielles sont utilisées pour assister la tâche de la *traduction humaine* (3.2.3)

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.2.1, modifiée – «partie d'un flux de» a été supprimé au début de la définition et la Note 1 à l'article a été supprimée.]

### 3.2.2

#### **traduction automatique**

##### **TA**

*traduction* (3.1.2) automatisée de *contenu* (3.3.1) d'un langage naturel à un autre à l'aide d'un système informatique

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.2.2, modifiée – «d'un texte ou d'un discours» a été remplacé par «de contenu».]

ISO 20771:2020  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ac89b3af-d6db-4059-9059-65b41a886a3e/iso-20771-2020>

### 3.2.3

#### **traduction humaine**

*traduction* (3.1.2) effectuée par un *traducteur* (3.4.3)

[SOURCE: ISO 20539:2019, 3.5.1.1]

### 3.2.4

#### **vérification**

examen du *contenu dans la langue cible* (3.3.3) comparé au *contenu dans la langue source* (3.3.2) réalisé par le *traducteur* (3.4.3)

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.2.5, modifiée – «comparé au *contenu dans la langue source*» a été ajouté.]

### 3.2.5

#### **révision**

examen bilingue de l'intégralité du *contenu dans la langue cible* (3.3.3) comparé au *contenu dans la langue source* (3.3.2) dans le but de garantir son exactitude factuelle et linguistique ainsi que son adéquation à l'objet convenu, réalisé par le *réviseur* (3.4.8)

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.2.6, modifiée – «de l'intégralité» a été ajouté avant «du contenu dans la langue cible» et «afin d'évaluer son adéquation avec l'objectif convenu» a été remplacé par «dans le but de garantir son exactitude factuelle et linguistique ainsi que son adéquation à l'objet convenu, réalisé par le *réviseur*».]

**3.2.6****relecture-expertise**

examen unilingue de l'intégralité du *contenu dans la langue cible* (3.3.3) dans le but de garantir son exactitude factuelle et linguistique ainsi que son adéquation à l'objet convenu, réalisé par le *relecteur-expert* (3.4.9)

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.2.7, modifiée – «de l'intégralité» a été ajouté avant «du contenu dans la langue cible» et «afin d'évaluer son adéquation avec l'objectif convenu» a été remplacé par «dans le but de garantir son exactitude factuelle et linguistique ainsi que son adéquation à l'objet convenu, réalisé par le *relecteur-expert*».]

**3.2.7****corriger des épreuves**

examiner le *contenu dans la langue cible* (3.3.3) définitif et effectuer des corrections avant publication

[SOURCE: ISO 20539:2019, 3.3.12]

**3.2.8****gestion de projet**

coordination, gestion et surveillance d'un projet pendant toute sa durée

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.2.9]

**3.2.9****guide stylistique**

ensemble d'instructions relatives à l'édition et à la mise en forme

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.2.10]

**3.2.10****spécification**

instructions ou guides de bonnes pratiques du *client* (3.4.2) ou autre partie prenante relatifs aux exigences à satisfaire

Note 1 à l'article: Les spécifications destinées aux traducteurs sont souvent également appelées «instructions de traduction».

**3.2.11****enregistrement**

*document* (3.5.3) ou rapport faisant état de résultats obtenus ou apportant la preuve de la réalisation d'une activité

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.5.3]

**3.2.12****post-édition**

édition et correction du résultat d'une *traduction automatique* (3.2.2)

[SOURCE: ISO 20539:2019, 3.5.1.13]

**3.2.13****système de gestion de traduction****SGT**

logiciel de gestion d'un projet de *traduction* (3.1.2)

**3.3 Concepts relatifs à la langue et au contenu****3.3.1****contenu**

tout ce qui représente des informations ou des connaissances utiles

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.3.1]

### 3.3.2

#### **contenu dans la langue source**

*contenu* (3.3.1) linguistique devant être *traduit* (3.1.1)

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.3.2]

### 3.3.3

#### **contenu dans la langue cible**

*contenu* (3.3.1) linguistique *traduit* (3.1.1) à partir du *contenu dans la langue source* (3.3.2)

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.3.3]

### 3.3.4

#### **texte**

*contenu* (3.3.1) sous forme écrite

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.3.4]

### 3.3.5

#### **langue source**

langue du *contenu dans la langue source* (3.3.2)

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.3.5]

### 3.3.6

#### **langue cible**

langue dans laquelle le *contenu dans la langue source* (3.3.2) est *traduit* (3.1.1)

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.3.6]

### 3.3.7

#### **registre linguistique**

variété de langue utilisée pour un objet spécifique ou dans un cas d'utilisation de langage particulier en fonction du type de situation, et notamment de son degré de formalité

[SOURCE: ISO/TR 20694:2018, 3.3]

### 3.3.8

#### **particularités locales**

ensemble des caractéristiques, informations ou conventions spécifiques aux conventions linguistiques, culturelles, techniques et géographiques d'un public cible

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.3.11]

### 3.3.9

#### **conventions de genre**

sous-ensemble de *spécifications* (3.2.10) pour le *contenu dans la langue cible* (3.3.3) relatif au type de contenu et à la *spécialisation* (3.3.11)

Note 1 à l'article: Par exemple, dans le cas de la législation, il existe des conventions de genre formelles qui sont utilisées par le législateur.

Note 2 à l'article: Les conventions de genre utilisées sont parfois appelées «conventions intertextuelles».

### 3.3.10

#### **domaine**

champ de connaissance ou activité ayant ses propres caractéristiques culturelles, sociales et linguistiques

[SOURCE: ISO 17100:2015, modifiée – «sujet, champ de connaissance ou activité ayant ses propres caractéristiques culturelles, sociales et linguistique spécialisées» a été remplacé par «champ de connaissance ou activité ayant ses propres caractéristiques culturelles, sociales et linguistiques».]

**3.3.11****spécialisation**

processus visant à devenir un expert dans un *domaine de spécialisation* (3.3.12) ou un champ de connaissance ayant ses propres caractéristiques linguistiques exclusives, incluant le *registre linguistique* (3.3.7) et la terminologie spécialisée

**3.3.12****domaine de spécialisation****domaine**

champ de connaissance spécifique ayant ses propres caractéristiques linguistiques exclusives, incluant le *registre linguistique* (3.3.7), le style, la terminologie spécialisée et les *conventions de genre* (3.3.9)

**3.4 Concepts relatifs aux personnes impliquées dans les services de traduction****3.4.1****prestataire de services de traduction****PST**

prestataire de services linguistiques fournissant des services professionnels de traduction

Note 1 à l'article: Les PST peuvent être des sociétés de traduction, traducteurs indépendants ou services internes de traduction.

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.4.2, modifiée – La Note 2 à l'article a été supprimée.]

**3.4.2****client**

donneur d'ouvrage

<services de traduction> personne ou organisation qui commande un service de traduction d'un *PST* (3.4.1) dans le cadre d'un accord officiel

Note 1 à l'article: Le client peut être la personne ou l'organisation demandant ou achetant le service de traduction et peut être externe ou interne à l'organisation du PST.

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.4.3]

**3.4.3****traducteur**

personne qui *traduit* (3.1.1)

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.4.4]

**3.4.4****traducteur spécialisé**

*traducteur* (3.4.3) disposant des compétences et qualifications requises pour *traduire* (3.1.1) du *contenu* (3.3.1) d'un *domaine de spécialisation* (3.3.12)

**3.4.5****traducteur juridique et judiciaire**

*traducteur* (3.4.3) disposant des compétences et qualifications requises pour *traduire* (3.1.1) du *contenu* (3.3.1) d'un *domaine de spécialisation* (3.3.12) juridique

### 3.4.6

#### **traducteur habilité traducteur agréé traducteur assermenté**

*traducteur juridique et judiciaire* (3.4.5) officiellement agréé par une cour, un tribunal ou un organisme gouvernemental

Note 1 à l'article: L'assermentation d'un tribunal ou d'un organisme gouvernemental est généralement accordée sur la base de la législation nationale applicable pour traduire des documents spécifiques utilisés dans un contexte judiciaire par les autorités publiques ou dans le cadre de procédures judiciaires et pour participer à des procédures judiciaires en qualité de traducteur habilité.

Note 2 à l'article: Selon la législation nationale ou la convention, un traducteur habilité peut, dans certains pays ou régions, être également désigné comme traducteur judiciaire, traducteur juridique agréé, traducteur juridique agréé par un tribunal ou traducteur juridique certifié. En France, on parle d'expert traducteur près une cour d'appel ou agréé par la cour de cassation ou d'un traducteur assermenté par un tribunal.

### 3.4.7

#### **juriste-linguiste**

personne dotée de connaissances juridiques et judiciaires et de compétences langagières qui fournit des conseils linguistiques en matière de législation

Note 1 à l'article: Le juriste-linguiste peut également fournir des conseils dans le cadre d'une législation bilingue ou multilingue co-rédigée et des services de comparaison pour assurer l'équivalence et la cohérence entre les différentes versions linguistiques de la législation.

Note 2 à l'article: Selon l'usage ou la convention, un juriste-linguiste peut, dans certains pays ou régions, être également appelé jurilinguiste.

Note 3 à l'article: Occasionnellement, un juriste-linguiste peut également traduire, réviser ou faire une relecture-expertise de textes juridiques et judiciaires, donner des conseils sur la terminologie juridique et judiciaire, l'analyse juridique et judiciaire, etc.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ac89b3af-d6db-4059-9059-65b41a886a3e/iso-20771-2020>

### 3.4.8

#### **réviseur**

personne qui *révise* (3.2.5) le *contenu dans la langue cible* (3.3.3) par rapport au *contenu dans la langue source* (3.3.2)

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.4.5]

### 3.4.9

#### **relecteur-expert**

personne qui assure une *relecture-expertise* (3.2.6) du *contenu dans la langue cible* (3.3.3)

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.4.6]

### 3.4.10

#### **correcteur d'épreuves**

personne qui assure une *correction d'épreuves* (3.2.7) du *contenu dans la langue cible* (3.3.3) afin d'y apporter des corrections finales avant sa publication

[SOURCE: ISO 17100:2015, 3.3.13, modifiée – «du *contenu dans la langue cible* (3.3.3) afin d'y apporter des corrections finales avant sa publication» a été ajouté.]

### 3.4.11

#### **chef de projet**

**CP**  
personne qui gère des aspects spécifiés d'un projet de traduction et qui est responsable de ce processus

[SOURCE: ISO 17100:2015, 2.4.8]